

**Commune de**  
**WOLUWE-SAINT-PIERRE**  
**Service Urbanisme**  
Avenue Charles Thielemans, 93  
**B – 1150 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : EH/SJ-DB/S.187  
N/Réf : AVL/KD/WSP-3.4/s.386  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Bovenberg, 120A – 122 – Propriété Blaton.  
Construction d'un mur de clôture longeant la partie basse du site.

En réponse à votre lettre du 3 février 2006, en référence, reçue le 9 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 février 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le mur de clôture proposé dans la demande longe la partie basse du site sauvegardé de la propriété Blaton. Il se situe également dans la zone de protection du Musée du tram, sis 364 avenue de Tervueren.

Le projet vise à remplacer la haie actuelle qui borde le Bovenberg à cet endroit de la rue, par un mur maçonné rehaussé d'une clôture en bois, comme c'est le cas pour les parcelles qui précèdent et suivent les n<sup>os</sup> 102A et 122.

La CRMS n'est pas favorable à ce remplacement ni à l'installation d'une nouvelle grille coulissante. En effet, la haie qui satisfait pleinement comme limite entre espace public et propriété privée, offre une vue directe sur la rivière de la Woluwe à ciel ouvert.

La Commission encourage, dès lors, la Commune à maintenir le principe de la haie vive qui participe au caractère pittoresque des lieux en bordure du site sauvegardé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Leroy), A.A.T.L. – D.U.